



Ne pas retourner au travail et faire une rupture conventionnelle

Par **lynx19**, le **14/10/2016 à 10:32**

Bonjour, rn rn J'ai une question, puis je demander une rupture conventionnelle alors que je suis en arrêt à cause du travail? rn Je suis en dépression depuis 2 ans à cause du travail et en arrêt maladie à cause du travail. Comment faire pour ne plus y retourner et faire cette rupture pour avoir le chômage ? rn rn Cordialement,

Par **Lag0**, le **14/10/2016 à 10:39**

Bonjour, rn Vous pouvez toujours contacter l'employeur pour lui proposer une rupture conventionnelle. Mais celui-ci peut refuser...

Par **amajuris**, le **14/10/2016 à 13:48**

bonjour, rn si vous ne voulez pas reprendre votre ancien travail, il vous reste la démission. rn salutations

Par **morobar**, le **14/10/2016 à 18:09**

Bonsoir, rn Autant dire que si l'inspecteur du travail relève la durée de l'arrêt, il va s'enquérir de

son motif et refusera d'agréer la convention.

Par **Visiteur**, le **14/10/2016** à **20:17**

Exactement, vous voulez quitter un emploi et avoir droit à l'ARE !!! C'est nouveau !!!
Reste le licenciement, mais pour l'employeur, la maladie du salarié, même longue, ne peut pas être, en soi, un motif de licenciement. Ce ne serait que pure discrimination.
En revanche, s'il s'avère que, par la longueur ou la répétition des absences, le fonctionnement ou l'organisation de l'entreprise en pâtit, le licenciement peut être envisagé, mais sous 2 conditions :
la perturbation du fonctionnement de l'entreprise ;
la nécessité de remplacer définitivement le salarié absent.
Voici les bonnes questions à se poser.